

# INTERPELLATION

**Auteur** AdG/LA, par Raymond Borgeat et Marie-Paul Bender (suppl.)  
**Objet** Le Valais hôte des JO 2026: Une information régulière entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil est nécessaire  
**Date** 12.09.2017  
**Numéro** 4.0270

---

La problématique de la candidature de Sion pour les JO2026 est en passe de devenir LE thème récurrent des théories du café du commerce. Entre ceux qui excluent d'office une candidature car pour eux JO signifient mafia, gigantisme ou destruction d'un environnement et ceux qui affirment que cette candidature constitue la planche de salut du Valais et de son tourisme notamment, il y a tous ceux qui peinent à se forger une opinion.

Les partis politiques et autres mouvements citoyens s'y mettent également. Certains dénoncent le manque de transparence et d'informations mais prennent malgré tout des décisions, d'autres nouent des contacts avec des personnes proches du comité de candidature, d'autres encore lancent des initiatives sur la toile. Un élément est sûr: tout le monde est en attente d'informations.

## Conclusion

L'AdG/LA est consciente que le dossier déposé auprès du Conseil fédéral ne peut être diffusé au public. Toutefois, il est nécessaire d'informer la population de la manière la plus transparente possible, en abordant notamment les points suivants:

- La garantie d'une votation populaire par le canton du Valais avant l'attribution des JO par le CIO est-elle maintenue? Un calendrier peut-il être évoqué?
- Le comité de soutien politique fonctionne-t-il? Et si oui a-t-il déjà défini quels critères seront appliqués pour savoir si les cantons ou les villes sites des JO devront se déterminer par scrutin populaire? Et qu'advierait-il si une des entités consultée devait refuser.
- Sur l'aspect financier, tout le monde est en attente de la position des Chambres et du Conseil fédéral. Mais il n'est malgré tout pas trop tôt pour définir qui devrait assumer un hypothétique déficit résultant tant de la création des infrastructures que de l'organisation à proprement parler des JO.
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'informer régulièrement le Grand Conseil de l'avancée des négociations? Si oui, par quel canal envisage-t-il de le faire: commission thématique, point à l'ordre du jour de chacune des sessions, réponses aux interventions parlementaires...?